

SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 01/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Bilal HALHOUL, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021**

Lors de cette séance, le Conseil municipal, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Antoine LE NY

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 17

En préambule, Monsieur le Maire fait savoir qu'il a une « pensée particulière pour le monde de la viticulture » qui a subi d'importantes gelées les deux nuits précédentes.

Il précise que la situation semble grave (il a eu des informations inquiétantes dans l'après-midi) et que « ce gel précoce aura des conséquences sur une économie déjà fragilisée ».

Monsieur le Maire fait état des fumées occasionnées par les viticulteurs pour l'occasion (il comprend leur situation) et rappelle qu'il ne faut pas faire des feux partout (notamment près des équipements de santé et médico-sociaux). Il estime que le monde de la viticulture fera les adaptations nécessaires et rappelle que malgré tout, cette situation « n'exonère pas les vignerons d'un dialogue avec les riverains ». Pour finir, Monsieur le Maire appelle les acteurs politiques à mettre en place des dispositifs de soutien « nécessaires » pour épauler « une économie vacillante depuis plusieurs années ».

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

COMMUNICATION

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20210408-CRSOM08_04_21-AU

21-04-051 : Communication des décisions

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication

Présentation « du plan vélo » par Juliette HEURTEBIS

DEVELOPPEMENT LOCAL

Rapporteur : Madame Juliette HEURTEBIS

21-04-052 : PLAN VELO 2025 : Demande de subvention dans le cadre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) 2021

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel précité
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2021 un soutien financier dans le cadre de l'opération précitée, à hauteur de 30 % du montant HT des dépenses, soit 515 956,00 €

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

21-04-053 : Commission Locale du Site Patrimonial remarquable : remplacement d'un membre

Le Conseil Municipal :

- accepte que Monsieur Christophe Dardenne remplace Monsieur Charles Pouvreau en tant que délégué titulaire au sein de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable

PERSONNEL

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

21-04-054 : Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet avec effet au 1^{er} Avril 2021 à la direction Citoyenneté
- suppression d'un emploi permanent de gardien-brigadier à temps complet et création d'un emploi permanent d'un brigadier-chef principal à temps complet avec effet au 1^{er} mai 2021 à la police municipale

Le Conseil Municipal autorise :

-Monsieur le Maire à procéder à l'attribution et au versement de la subvention 2020 à l'association

-Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de subventionnements afférents ainsi que leurs avenants éventuels selon le tableau ci-dessous :

Amicale du personnel	37 298,74 €
----------------------	-------------

Imputation budgétaire : chapitre 920.025

PROJET URBAIN

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

21-04-056 : Concession d'aménagement Coeur de Bastide pour la requalification urbaine du centre historique de Libourne: projet de convention relative au subventionnement de l'opération d'aménagement Cœur de Bastide par la Cali

Le Conseil Municipal :

-approuve le projet de convention de subventionnement de l'opération d'aménagement Coeur de Bastide pour la requalification urbaine du centre historique de Libourne

-autorise Monsieur le Maire à signer la convention de subventionnement de l'opération d'aménagement Coeur de Bastide pour la requalification urbaine du centre historique de Libourne

21-04-057 : Convention de financement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain – Opération de Restauration Immobilière (OPAH-RU/ORI) dans le cadre de la concession d'aménagement « Cœur de Bastide » sur la commune de Libourne

Le Conseil Municipal :

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement de l'OPAH-RU/ORI et ses éventuels avenants

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la convention de financement

21-04-058 : Concession d'aménagement Coeur de Bastide pour la requalification urbaine du centre historique de Libourne: Délibération portant approbation de l'avenant n°1

Le Conseil Municipal :

-approuve le projet d'avenant n°1 à la concession d'aménagement Coeur de Bastide pour la requalification urbaine du centre historique de Libourne

-autorise Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant n°1 à la concession d'aménagement Coeur de Bastide pour la requalification urbaine du centre historique de Libourne

21-04-059 : Projet urbain - convention de financement des études d'échanges multimodal de Libourne

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 
ID : 033-213302433-20210408-CRSOM08_04_21-AU

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif

21-04-060 : Bilan de la concertation lancée en vue de l'aménagement de la place Joffre

Le Conseil Municipal :

- constate que la procédure de concertation s'est déroulée conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants, L.311-1 et suivants du code de l'urbanisme et selon les modalités définies dans la délibération du conseil municipal du 11 février 2019
- décide d'approuver et d'arrêter le bilan de la concertation présenté

21-04-061 : PLACE JOFFRE : Demande de subvention au Département de la Gironde

Le Conseil Municipal

- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Département de la Gironde un soutien financier de 600 000 € dans le cadre de l'opération précitée

CULTURE

Rapporteur : Madame Anne-Marie PRIEGNITZ

21-04-062 : MUSEE DES BEAUX-ARTS - signature de la charte "Môm'art - la famille au musée"

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte avec l'association Môm'Art
- accepte le versement de la somme de 50 € au titre des frais de gestion de cette adhésion

Imputation budgétaire : chapitre 923

21-04-063 : MUSEE DES BEAUX-ARTS – Exposition « Toulouse-Lautrec, la naissance d'un artiste » du 8 octobre 2021 au 8 janvier 2022 – CANDIDATURE A L'OBTENTION DU LABEL « Exposition d'intérêt national »

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à s'engager à fournir les éléments nécessaires demandés dans le dossier de candidature
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à s'engager à encaisser le cas échéant les subventions qui découleraient de la demande de candidature et de l'obtention du label

Imputation budgétaire : chapitre 923

21-04-064 : MUSEE DES BEAUX-ARTS – EXPOSITION « TOULOUSE D'UN ARTISTE » DU 8 OCTOBRE 2021 au 8 JANVIER 2022 – fonctionnement auprès du Conseil Départemental de la Gironde

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 033-213302433-20210408-CRSOM08_04_21-AU

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

-à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Gironde l'octroi d'une subvention à hauteur de 5000 € dans le cadre de l'exposition « Toulouse-Lautrec, la naissance d'un artiste » du 8 octobre 2020 au 8 janvier 2021

-à percevoir le cas échéant les montants de ce soutien

Imputation budgétaire : chapitre 923

EDUCATION

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

21-04-065 : Sécurisation des écoles 2021 et demande de subvention au titre du FIPD

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

-à solliciter au titre du FIPD, dans son volet « Sécurisation des établissements scolaires (Programme D) » une subvention à hauteur de 50% de la dépense éligible, au maximum, soit 12.500 €

-à signer toute convention afférente à cette subvention

-à procéder à l'encaissement des recettes afférentes à cette convention

21-04-066 : Avenant "Bonus Territoire CTG" à la convention d'objectifs et de financement contractualisée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement Périscolaires

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

-signer l'avenant à la convention territoriale globale pour l'année 2020, rendant l'ensemble des communes membres de la Cali et bénéficiant de financements au titre des anciens contrats enfance jeunesse, signataires de la convention territoriale globale susvisée

-signer l'avenant Prestation de service Accueil de Loisirs sans Hébergement Périscolaire – Bonus « territoire Ctg » à la Convention d'objectif et de financement avec la CAF au titre de l'année 2020

Par 29 voix pour et 6 voix contre (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Edwige NOMDEDEU, Christophe GIGOT, Emmanuelle MERIT), le Conseil Municipal a adopté les délibérations suivantes :

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20210408-CRSOM08_04_21-AU

21-04-067 : Vote des taux de fiscalité pour 2021

Le Conseil Municipal vote les taux de fiscalité suivants pour l'année 2021:

- taxe sur le foncier bâti : 51,15 %
- taxe sur le foncier non bâti : 49,17 %

21-04-068 : Budget principal : vote du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal :

-adopte le budget primitif du budget principal de l'exercice 2021, présenté par fonction, sans vote formel de chacun des chapitres, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

	CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
	002 - Résultat de fonctionnement	-	250 000,00
	920 - Sves généraux des administrations publiques locales	8 981 464,00	527 973,00
	921 - Sécurité et salubrité publiques	1 512 782,00	55 000,00
F	922 - Enseignement - formation	6 299 893,00	1 258 547,80
O	923- Culture	3 521 847,00	177 800,00
N	924- Sports et jeunesse	3 607 873,00	1 076 544,00
C	925- Interventions sociales et santé	2 719 292,00	27 000,00
T	927 - Logement	14 700,00	223 284,00
I	928 - Aménagement et services urbains, environnement	5 951 318,00	1 652 172,00
O	929 - Action économique	973 649,00	319 546,00
N	931 - Opérations financières	569 800,00	100,00
E	932 - Dotations et participations non affectées	-	4 148 912,00
M	933 - Impôts et taxes non affectées	15 000,00	28 366 231,20
E	934 - Transferts entre sections	2 100 000,00	353 700,00
N	938 - Dépenses imprévues	169 192,00	-
T	939 - Virement à la section d'investissement	2 000 000,00	-
	TOTAL FONCTIONNEMENT	38 436 810,00	38 436 810,00

CHAPITRE	DEP	
001 - Résultat d'investissement	440 147,74	-
900 - Sves généraux des administrations publiques locales	1 507 195,00	-
901 - Sécurité et salubrité publiques	373 350,00	33 842,84
902 - Enseignement - formation	815 000,00	316 315,06
I 903 - Culture	463 370,00	79 009,00
N 904- Sports et jeunesse	548 030,00	7 500,00
V 905- Intervention sociale et santé	35 000,00	-
S 908 - Aménagement et services urbains, environnement	8 024 566,00	1 689 931,05
T 909 - Action économique	259 000,00	12 840,00
S 910 - Opérations patrimoniales	500 000,00	500 000,00
E 911- Dettes et autres opérations financières	5 687 000,00	9 023 000,00
M 912 - Dotations subventions et participations	159 682,54	3 512 275,53
E 913 - taxes non affectées	-	600 000,00
N 914 - Transferts entre sections	353 700,00	2 100 000,00
T 917 - Opérations sous mandat	15 000,00	15 000,00
918 - Dépenses imprévues	171 903,05	-
919 - Virement sections de fonction		2 000 000,00
95 - Produits de cessions	-	992 431,00
REPORTS	1 712 755,67	183 555,52
TOTAL INVESTISSEMENT	21 065 700,00	21 065 700,00

Par 29 voix pour, 4 voix contre (Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Edwige NOMDEDEU, Christophe GIGOT, Emmanuelle MERIT) et 2 abstentions (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE), le Conseil Municipal a adopté la délibération suivante :

21-04-069 : Budget annexe festivités et actions culturelles : vote du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal :

- adopte le budget primitif du budget annexe « festivités et actions culturelles » de l'exercice 2021, par nature, arrêté comme suit :

LES DEPENSES		
Chap	libellé	BP 2021
.011	Charges à caractère général	622 256,00 €
.012	Charges de personnel	465 844,00 €
.65	Autres charges de gestion courante	28 100,00 €
.66	Charges financières	23 121,00 €
.67	Charges exceptionnelles	39 820,00 €
.022	Dépenses imprévues	1 129,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	130 000,00 €
.042	Amortissement	30 500,00 €
		1 340 770,00 €

LES DEPENSES		
Chap	libellé	BP 2021
16	Emprunts et dettes assimilés	130 000,00 €
20	Immobilisations corporelles	3 200,00 €
21	Immobilisations en cours	103 315,98 €
23	Immobilisations en cours	10 000,00 €
.001	Déficit antérieur	48 863,42 €
	Report	58 170,60 €
		353 570,00 €

LES RECETTES		
Chap	libellé	BP 2021
70	Produits des services	37 510,00 €
74	Subventions d'exploitation	1 161 096,01 €
75	Autres produits de gestion courante	5 120,00 €
77	Produits exceptionnels	45 000,00 €
.002	Excédent reporté	92 043,99 €
		1 340 770,00 €

LES RECETTES		
Chap	libellé	BP 2021
10	Dotations et réserves	107 454,01 €
16	Emprunts et dettes assimilés	85 615,99 €
.021	Virement de la section d'investissement	130 000,00 €
.040	Amortissement	30 500,00 €
		353 570,00 €

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

21-04-070 : Budget annexe port de Libourne - Saint Emilion : transfert des excédents

Le Conseil Municipal :

-valide le transfert des résultats sur le budget annexe « port de Libourne – saint Emilion » :

- Excédent de fonctionnement pour un montant de 35 008.87 € (article 931/678)
- Excédent d'Investissement pour un montant de 39 507.58 € (article 912/1068)

-autorise le Receveur à procéder au transfert de ces résultats du budget principal communal vers le budget annexe de La Cali – Port de Libourne Saint Emilion

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

21-04-071 : Budget annexe assainissement collectif : transfert des excédents et déficits - modification

Le Conseil Municipal :

-modifie ainsi le transfert définitif des résultats sur le budget annexe assainissement collectif de La Cali – Ville de Libourne :

Excédent de fonctionnement pour un montant de 71 086.67 €

Excédent d'Investissement pour un montant de 292 375.53 €

-procède aux rectifications suivantes sur le budget principal 2021 de la Ville de Libourne :

Recette en section de fonctionnement de 327 196.10€ - 931 / 778

Dépense en section d'investissement de 159 682.54€ - 912 / 1068

-autorise Monsieur le Receveur à procéder à ces modifications impactant le budget principal de la Ville de Libourne

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Par 29 voix pour et 6 voix contre (Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE pour le pouvoir à Gonzague MALHERBE, Christophe DARDENNE pour Edwige NOMDEDEU, Christophe GIGOT, Emmanuelle MEYER), le Conseil Municipal a adopté la délibération suivante :

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 033-213302433-20210408-CRSOM08_04_21-AU

21-04-072 : Budget principal et budgets annexes : révision et création des autorisations d'engagement - crédits de paiement (AE/CP) et des autorisations de programme - crédits de paiement (AP/CP) pour l'année 2021

Le Conseil Municipal :

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à une actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement au titre de l'année 2021 pour les opérations selon le détail présenté

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

21-04-073 : Versement du solde de subvention annuelle 2021 au Centre communal d'action social - CCAS

Le Conseil Municipal :

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser le solde de la subvention d'équilibre 2021 au budget du CCAS d'un montant de 1 878 000 € (2 528 000 € - 650 000 €) par douzième, soit la somme de 209 000 € par mois d'avril à novembre 2021 et le solde de 206 000 € en décembre 2021

Imputation budgétaire : chapitre 925.201 -- compte 65736

21-04-074 : Signature d'une convention de mécénat avec l'entreprise NGE GENIE CIVIL

Le Conseil Municipal :

-approuve la convention de mécénat avec l'entreprise NGE GC pour la formalisation de leur don auprès de la ville de Libourne

-autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant

21-04-075 : Signature d'une convention d'organisation et de remboursement entre la ville de Libourne et La Cali au titre de l'année 2021

Le Conseil Municipal :

-adopte le projet de convention avec La Cali pour l'année 2021

-mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour signer cette convention

21-04-076 : Création des tarifs de la saison culturelle 2021/2022 et de location du Théâtre Le Liburnia

Le Conseil Municipal créé les tarifs suivants :

1 - Saison Théâtrale

- Tarif d'un spectacle : 24€
- Tarif spécial* : 19€

- Tarif réduit* : 12€
- Tarif mini* : 6€
- Tarif Jeune Public : 4 € réservé au -12 ans et 6 € pour les adultes

Tarifs Formule d'Abonnement à partir de 3 spectacles :

- Tarif d'un spectacle : 18€
- Tarif spécial : 15€
- Tarif réduit : 9€
- Tarif mini : 6€
- Forfait « Envie de tout » : 15€/spectacle
- Forfait Tribu pour les spectacles ciblés comme tel, 30€ pour 3 personnes dont au moins un enfant de -15 ans et 6 € la place supplémentaire
- Tarif écoles maternelles et élémentaires : 4 € (1 accompagnant gratuit pour 10 élèves)
- Tarif unique Plateau des écoles de danse lors de la semaine de la danse : 5€
- Tarifs Collèges et Lycées 6 € (1 accompagnant gratuit pour 10 élèves) pour les représentations scolaires et 9 € pour les Tous publics
- Pass Lycéen : 15€ ouvre droit à 3 spectacles en séance scolaire ou non

*Tarif Spécial : ce tarif s'applique aux personnes appartenant à un groupe de 10 personnes, les CE, les titulaires de la carte de l'Amicale du personnel

*Tarif Réduit : Ce tarif s'applique aux personnes de -18 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux familles nombreuses, aux séniors à partir de 62 ans, aux structures d'enseignements artistiques municipales sous présentation d'un justificatif, aux groupes captifs tels que des associations ou structures avec gratuité pour deux accompagnants au maximum

*Tarif mini : ce tarif s'applique au - de 12 ans et aux bénéficiaires de minimas sociaux

2 - Ateliers artistiques :

Tarifs Ateliers de Pratiques Artistiques Normal/Réduit :

- Atelier de 2h : 10€ 5€
- Atelier de 3h : 15€ 10€

Tarifs Stages Théâtre ou autres :

- Atelier sur un week-end (10h) : 40€
- Atelier sur une semaine (20h) : 80€

Tarifs Stage de Danse Août :

Tarifs	Libourne	Hors Libourne
1 cours d'une heure	17 €	23 €
1 cours d'une heure 30	22 €	28 €
Forfait 5 * 1 h	58 €	82 €
Forfait 5 * 1h30	92 €	120 €
Forfait 10 * 1h30	160 €	206 €
Forfait 15 * 1h30	235 €	300 €
Forfait 20 * 1h30	300 €	390 €

3 - Tarifs locations salles du Liburnia

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20210408-CRSOM08_04_21-AU

TARIFS HT TARIFS DE LOCATION THEATRE LE LIBURNIA	THEATRE							
	1 jour (-8h00) sauf dimanche	1 dimanche	1 heure sup	1 journée sup sauf dimanche	1 jour (-8h00) sauf dimanche	1 dimanche	1 heure sup	1 journée sup sauf
Professionnels du spectacle, tourneurs, diffuseurs, organisateurs de réunions, congrès, séminaires	2 931 €	3 369 €	153 €	1 922 €	754 €	860 €	39,00 €	384 €
Associations et comités d'entreprises de Libourne	1 779 €	2 288 €	89 €	1 025 €	497 €	612 €	19,00 €	231 €
Autres associations et comités d'entreprises hors Libourne	2 677 €	3 369 €	142 €	1 743 €	693 €	774 €	35,00 €	345 €
Sociétés et entreprises (A.G., congrès, réunion, séminaires) de Libourne	1 760 €	2 463 €	105 €	1 203 €	574 €	734 €	23,50 €	275 €
Sociétés et entreprises (A.G., congrès, réunion, séminaires) hors Libourne	2 999 €	3 435 €	157 €	1 960 €	769 €	845 €	40 €	392 €
Mise à disposition d'un personnel pour l'accueil (par heure)	45 €							
Paiement* à l'avance de la remise en l'état de la salle	2 000 €							

Le Conseil Municipal accepte les règlements selon les moyens de paiements suivants :

-En une seule fois en bénéficiant de l'ensemble des possibilités de paiement suivantes : carte bancaire, chèques, espèces, chèques culture

Les abonnements pourront être réglés en une seule fois avec les moyens de paiement listés ci-dessus ou en 3 fois sans frais par adhésion au prélèvement automatique. Le choix devra s'effectuer au moment de l'achat

Les paiements s'effectuent auprès du régisseur de Liburnia.

21-04-077 : Fixation des modalités de remboursement des inscriptions souscrites dans les structures municipales - années 2020 - 2021

Le Conseil Municipal :

-fixe les modalités de remboursements pour les trois structures municipales selon les modes suivants :

- o un avoir à la condition qu'une inscription sur une même structure ait lieu à la rentrée prochaine de septembre 2021 ; l'avoir sera alors déduit de la facture éditée par l'espace familles conformément aux possibilités d'exécution de la régie universelle
- o un mandat administratif édité par le service des finances et envoyé à l'inscrit ou à son représentant

-détermine que les remboursements ou les avoirs pour l'école d'arts plastiques et le conservatoire municipal de musique seront calculés sur 50 % du montant de l'inscription annuelle,

-accepte le remboursement en totalité pour les inscrits qui ne bénéficient pas de moyens matériels pour établir une connexion avec les structures municipales de l'école d'arts plastiques et/ou du conservatoire municipal de musique ou pour lesquels un contenu pédagogique adapté au distanciel n'a pu être proposé

-accepte le remboursement des 10 séances de l'école municipale des sports selon les barèmes et tarifs ci-dessous :

Barème Quotient	tarifs des 10 séances à rembourser
Quotient inférieur à 250 €	7,94 €
Quotient entre 250 € et 457 €	
Quotient entre 457 et 609 €	
Quotient entre 609 et 762 €	
Quotient entre 762 et 914 €	11,18 €
Quotient entre 914 et 1067 €	13,82 €
Quotient entre 1067 et 1219 €	17,35 €
Quotient entre 1219 et 1372 €	21,18 €
Quotient entre 1372 et 1524 €	23,82 €
Quotient entre 1524 et 1676 €	29,12 €
Quotient entre 1676 et 1829 €	33,24 €
Quotient entre 1829 € et 1979 €	36,18 €
Quotient entre 1979 € et 2129 €	42,06 €
Quotient entre 2129 € et 2279 €	45,59 €
Quotient supérieur à 2279 €	48,82 €
Hors Libourne	59,71 €

21-04-078 : Remboursement d'une fourrière

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière qui s'élèvent à 127,69€
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

21-04-079 : Remboursement d'une fourrière

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière qui s'élèvent à 127,69 €
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

21-04-080 : RD 1089 – Aménagement paysager de l'ilot central de
Les Ormeaux » convention entre le département et la commune de Libourne fixant les
modalités de gestion ultérieure

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

-à signer tous les documents relatifs à ce dossier

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 21H04.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

14.04.2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20210408-CRSOM08_04_21-AU